

Dans la continuité du débat public organisé entre le 12 septembre et le 17 décembre 2016 et suite aux recommandations de la Commission Particulière du Débat Public, Tisséo Collectivités a mis en œuvre un dispositif de travail qui, sous l'égide d'un conseil scientifique et du garant de la concertation, a étudié les « alternatives » au projet de 3^{ème} ligne de métro.

Ces études, présentées au groupe miroir, ont fait l'objet d'un avis du conseil scientifique. Les documents sont disponibles sur le site de Tisséo Collectivités.

Dans la continuité des principes que j'ai portés tout au long de la concertation :

- **la transparence** : une information disponible, de qualité, sincère, partagée et compréhensible ; des prises de position rendues publiques,
- **l'équivalence** : chaque personne a le droit de s'exprimer et de contribuer aux débats, en respectant des règles d'intervention applicables à toutes et à tous,
- **l'argumentation** : chaque intervention ou prise de position doit être argumentée,

j'ai proposé à Tisséo Collectivités de mettre à disposition du public les rapports complets des études réalisées, afin que le plus grand nombre puisse en prendre connaissance.

En corollaire à cette diffusion, je souhaitais rappeler à toutes et à tous que ces analyses ont été menées avec les hypothèses de travail en cours au moment de leur réalisation. Depuis, les études de la 3^{ème} ligne de métro se poursuivent et certaines hypothèses sont susceptibles d'évoluer, en cohérence avec l'avancée des études.

Extrait de la recommandation n°4 de la CPDP

« L'élaboration, le suivi et la diffusion de ces études obéissent à un certain nombre de contraintes touchant d'abord à la rigueur scientifique de leur élaboration, au caractère parfois provisoire et possiblement controversé de leurs résultats, parfois à la propriété intellectuelle voire au secret industriel et commercial. L'ensemble doit donc être encadré et régulé. De la même façon, respectant le principe de la représentativité des instances élues et de leur place primordiale dans la décision, elles ne doivent en aucun cas pouvoir être instrumentalisées par des groupes de pression ou des lobbys pour influencer l'opinion et forcer la main de qui que ce soit. Cependant le fait que soient engagées des études ou que leurs résultats soient connus d'un trop petit nombre entretient la suspicion et nuit à la confiance. Leur libération peut de toute façon être assortie de commentaires incitant à la prudence et à la modération quant à leur interprétation. »

Ce propos s'applique tout particulièrement à l'usage des réseaux sociaux, sites internet et tracts...

Jean-Claude RUYSSCHAERT

Garant de la concertation post débat public
pour la 3^{ème} ligne de métro de l'agglomération
toulousaine